

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2072 DANS CE NUMÉRO

Edition du 09 mars 2015

Economie verte: le fruit mûrit mal (Albert Tille)

L'initiative populaire des Verts mieux accueillie par le Conseil fédéral que par le Parlement

Malices de la statistique (Yvette Jaggi)

Une erreur peut arriver. La corriger c'est bien, mais l'expliquer c'est mieux, surtout s'il s'agit de chiffres aussi sensibles que ceux des migrations internationales

Le syndrome du Petit Chaperon rouge (Jean-Daniel Delley)

L'immigration, sujet complexe et émotionnel pour les loups comme pour les humains

ActuElles.ch, un nouveau média à suivre (Ruth Dreifuss)

Pour prolonger le 8 mars toute l'année...

Economie verte: le fruit mûrit mal

L'initiative populaire des Verts mieux accueillie par le Conseil fédéral que par le Parlement

Albert Tille - 04 mars 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27355

Encore une année pour se décider. A l'unanimité et sans débat, le Conseil national prolonge jusqu'au 6 mars 2016 le délai fixé par la loi pour se prononcer sur l'initiative des Verts «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources».

Le verdict sur l'initiative proprement dite est connu d'avance. Ce sera une proposition de rejet. Mais le Conseil national, après les Etats, veut se donner le temps d'examiner le contre-projet indirect concocté par le Conseil fédéral. Toutefois, l'affaire est mal emmanchée.

L'initiative demande qu'en 2050 la Suisse ait ce que les Français appellent une économie circulaire: celle qui n'exploite pas plus que le permettent les ressources de notre planète. Depuis le sommet de Rio en 1992, l'ONG **Global Footprint Network** calcule tous les ans combien l'économie humaine dévore les ressources de la planète, audelà de sa capacité à les reconstituer et à absorber les déchets, y compris le CO₂. Si tous les pays consommaient autant que la riche Suisse économique, il faudrait 2,8 planètes pour répondre aux besoins globaux.

Se basant sur ces calculs, l'initiative des Verts demande

que d'ici 2050 la Suisse réduise son empreinte écologique de 2,8 à un *«équivalent planète»*. Rude effort.

Dans son Message, le Conseil fédéral affirme clairement que l'initiative va dans la bonne direction. La surexploitation des ressources n'est pas viable à long terme. L'économie de marché fonctionne sur le court terme. Il est donc impérieux d'y apporter des correctifs. Mais l'initiative a des exigences trop rigides. Mieux vaut procéder par étapes et par adaptations au vu des résultats. La Suisse a déjà des objectifs ambitieux pour réduire le CO₂. Le rapport du Conseil fédéral sur l'environnement montre que la Suisse est loin d'être inactive. Mais des améliorations sont encore possibles par une modification de la loi sur l'environnement.

Le contre-projet gouvernemental entend agir sur l'ensemble du cercle économique: production, distribution, consommation, traitement des déchets. Mais avec de multiples précautions. Car toucher au libre marché est une entreprise à haut risque en Suisse. Et les organisations économiques ont fermement rejeté l'ensemble du projet en procédure de consultation. Notons cependant que les principaux distributeurs (Coop, Migos) et des représentants de

l'économie forestière étaient et restent favorables au contreprojet.

Quelques points forts de celuici:

- La gestion des déchets est une tâche essentielle pour ménager les matières premières et autres ressources. Quelque 50% des déchets sont des emballages. Malgré les incitations au tri, 1,2 million de tonnes de ces emballages sont jetées chaque année aux ordures ménagères pour être incinérées. Pour favoriser le recyclage, le Conseil fédéral peut rendre leur collecte obligatoire.
- Un meilleur traitement des eaux usées et des résidus des usines d'incinération doit permettre la récupération des métaux, du phosphore et éviter la pollution de l'eau et de l'air.
- Lors de travaux d'excavation ou de percement de tunnels, les graviers extraits devraient être réutilisés dans la construction plutôt que d'être mis en décharge.
- L'installation d'usines d'incinération ou de décharges contrôlées est soumise à autorisation.
- Pour orienter la consommation vers des produits ménageant l'environnement, le Conseil fédéral peut imposer un étiquetage informatif.

- La mise sur le marché de produits (notamment le bois) qui ne sont pas exploités dans le respect de l'environnement peut être interdite.
- Pour garantir la traçabilité d'un produit tout au long de la chaîne, producteurs, importateurs et commerçants peuvent être obligés d'indiquer l'origine de la matière première utilisée.

Premier à traiter le projet, le <u>Conseil des Etats</u> a procédé à un sérieux élagage. La plupart des obligations sont

supprimées: pas de reprise des emballages, pas d'étiquetage des produits, pas de traçabilité des matières premières, pas d'exigence de valorisation des résidus. Seule subsiste la nécessaire autorisation pour les installations d'élimination des déchets. L'essentiel de l'effort vers une économie verte doit provenir d'une entente entre les acteurs du marché.

Le Conseil national s'est montré un peu plus vert que le Conseil des Etats comme l'attestent les débats de sa commission et l'acceptation unanime de prolonger le délai pour traiter le dossier. Mais le contre-projet gouvernemental a peu de chance de retrouver sa substance.

L'initiative «Pour une économie durable» ne fait pas peur.
L'économie veille au grain et la menace du franc fort (DP 2066) rend improbable toute nouvelle contrainte imposée aux entreprises. L'économie verte attendra.

Malices de la statistique

Une erreur peut arriver. La corriger c'est bien, mais l'expliquer c'est mieux, surtout s'il s'agit de chiffres aussi sensibles que ceux des migrations internationales

Yvette Jaggi - 03 mars 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27345

A fin novembre dernier, l'Office fédéral de la statistique (OFS) livrait l'édition 2013 de sa brochure annuelle intitulée *La population de la Suisse*, qui résume en 20 pages toutes les données concernant les 8'139'631 personnes résidant en Suisse au 31 décembre 2013: sexe, âge, état civil, lieu de naissance et nationalité notamment.

Début février 2015, l'OFS envoyait à nouveau cette brochure, accompagnée d'une lettre signalant une modification à l'un des tableaux de la page 8. «Nous avons décidé de réimprimer l'édition 2013», précisait-il.

Que trouve-t-on dans cette fameuse page 8, publiée en la forme depuis 2012? Les migrations internationales et leur solde pour la Suisse. Données hautement sensibles, comme on l'a vu l'an dernier dans le débat sur l'initiative populaire Ecopop qui, soit dit en passant, avait donné lieu à des erreurs de traduction et donc de calculs, relevées en août 2014 ici même (DP 2047).

En réalité, la correction effectuée concerne 2011 et 2012: pour ces deux années-là, l'OFS avait repris les chiffres publiés dans l'*Annuaire* statistique et, de fait, avait réduit le nombre des «immigrations» de plusieurs

dizaines de milliers de personnes de nationalité étrangère. Du coup, le solde migratoire net - tenant compte d'une diminution de la population de nationalité suisse - était sous-évalué pour les deux années en cause qui marquaient un fléchissement peu vraisemblable. D'un total de 64'939 personnes en 2010, le solde descendait à 52'305 (au lieu de 68'118 en réalité) en 2011 et à 45'170 (au lieu de 71'127) en 2012, avant de remonter à un effectif correct de 87'160 personnes en 2013.

Il suffisait d'expliquer

La différence considérable entre les chiffres publiés et la réalité comparable revêt un caractère politiquement délicat. On comprend d'autant plus mal l'écart entre les données corrigées et celles inscrites dans le volumineux Annuaire statistique paraissant en janvier (Tableau 1.3.2.1.1) que ce dernier et la brochure indiquent les mêmes sources, à savoir Petra (une statistique de synthèse établie à partir de divers registres et fichiers administratifs concernant les étrangers) et Statpop (une série portant sur les effectifs et la structure de la population et des ménages).

Interrogé sur ces incohérences, l'OFS avoue un double péché par omission. Il a d'abord oublié de prendre en compte, dans ses publications imprimées, une modification des bases de calcul intervenue en 2011; puis, après correction des chiffres, il a négligé d'expliquer en note la

rectification faite finalement, sauf dans un <u>communiqué</u> du 29 septembre 2014.

Pourtant un tel éclaircissement généralisé aurait mis fin à la perplexité, pour ne pas dire aux soupçons, du lecteur attentif de la série multiannuelle. Pour le rassurer, il aurait suffi de préciser d'abord que, selon la nouvelle méthode de calcul appliquée depuis 2013, les personnes au bénéfice d'une autorisation de résidence valable depuis plus de douze mois sont considérées comme faisant partie de la population résidante permanente (au lieu de non permanente auparavant) et se retrouvent par conséquent comptées au nombre des immigrations en bonne et due forme - ce qui influe évidemment sur le solde migratoire. Et il aurait fallu préciser aussi que, pour faciliter la comparaison d'une année à l'autre, on avait

rétroactivement effectué le même changement pour 2011 et 2012.

Signe des temps, on s'est en revanche empressé de mettre à jour, en partie du moins, et d'annoter les données disponibles en ligne sur les migrations, et cela tant dans l'*Encyclopédie statistique* que dans les tableaux thématiques.

L'OFS concluait sa missive de janvier 2015 par une profession de foi: «Nous sommes persuadés que cette révision a contribué à l'amélioration de la qualité de nos publications.» Probablement. Mais pour le démontrer, il aurait fallu expressément avouer et surtout expliquer l'erreur éliminée par ladite «révision». Le débat sur l'immigration est suffisamment complexe pour que des confusions de chiffres ne viennent pas le brouiller encore.

Le syndrome du Petit Chaperon rouge

L'immigration, sujet complexe et émotionnel pour les loups comme pour les humains

Jean-Daniel Delley - 09 mars 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27367

Il y a une vingtaine d'années, le premier loup franchissait la frontière helvétique, en provenance d'Italie. Notre territoire abrite aujourd'hui une vingtaine de spécimens de l'espèce *Canis lupus*.

Dans l'intervalle le débat n'a cessé de prendre de l'ampleur, le dossier s'inscrivant très régulièrement à l'agenda du Parlement fédéral.

Dès 2001 - l'effectif des prédateurs doit alors se compter sur les doigts d'une main -, une motion préconise de faire biffer le loup de la liste des animaux protégés par <u>la</u> <u>Convention de Berne</u> et, si cela s'avère impossible, de dénoncer cette convention ratifiée par la Suisse en 1980. Cette motion réagit à un projet de «Concept Loup Suisse» en vue de gérer la coexistence de ce nouveau venu et des populations humaines et de leurs animaux de rente: soutien aux mesures de protection des troupeaux, indemnisation des pertes et tirs sélectifs des

sujets les plus agressifs.

D'emblée sont posés les termes d'un débat qui va occuper dès lors les parlementaires pratiquement chaque année. D'un côté, les représentants des cantons alpins, soucieux des intérêts des éleveurs d'ovins et des souffrances des bêtes déchiquetées par le carnassier. De l'autre, le gouvernement et les organisations de protection de la nature qui considèrent comme inéluctable cette nouvelle immigration et qui cherchent à créer les conditions nécessaires à la cohabitation.

Initialement, le Parlement résiste aux assauts des adversaires du loup qui veulent éradiquer du territoire helvétique, trop exigu, une espèce qui n'est pas en danger d'extinction, plusieurs pays européens en abritant des populations considérables. Puis les députés s'enhardissent. Lors de la session d'automne 2009, les Chambres ne traitent pas moins de 14 interventions parlementaires sur le sujet.

Poussés sans doute par l'accroissement du nombre de ces prédateurs et la

médiatisation de leurs exploits carnassiers, les députés enjoignent l'exécutif d'assouplir les conditions d'abattage du loup. Au départ, le loup était autorisé à tuer 50 moutons avant d'être livré aux chasseurs. Puis l'effectif sacrifié fut abaissé à 25. Aujourd'hui, le Conseil fédéral propose un nouveau plan qui autorise l'ouverture du feu après trois attaques et 10 victimes. Mais déjà s'est constituée une association Pour une Suisse sans grands prédateurs pour laquelle l'éradication du loup constitue le seul plan admissible.

Déjà le loup n'est plus seul dans le viseur. Le Grand Conseil vaudois vient d'adopter une motion exigeant la régulation de la population des lynx par abattage, déplacement et stérilisation. Pour mémoire, on compte quinze de ces gros chats dans le Jura et neuf dans les Préalpes.

Examinons les faits. Le cheptel ovin en Suisse se monte à plus de 400'000 têtes, dont 230'000 dans les Alpes. La Confédération soutient cet élevage à raison de 40 à 50 millions de francs chaque année. Si le loup tue environ 200 bêtes annuellement, il faut

aussi mentionner plus de 4'000 moutons qui, la plupart sans surveillance, succombent à des maladies et des accidents, une fin parfois plus cruelle que celle infligée par le loup. Mais une fin sans image, ce qui évite de faire pleurer dans les chaumières. Quant à ce grand prédateur qui inquiète et occupe tant nos députés, on en dénombre actuellement 25 en tout et pour tout.

Une meilleure surveillance des troupeaux et des mesures de protection adéquates devraient limiter les pertes occasionnées par le loup. C'est se faire illusion de croire qu'il est possible de libérer le territoire national du Canis lupus. Dès lors que l'Italie et la France en abritent, il faudra compter avec une immigration régulière. Les loups ne lisent pas les règlements, et même s'ils les lisaient, il est peu probable qu'ils les respecteraient, a rappelé le conseiller fédéral Leuenberger devant le Parlement.

Restent les chasseurs qui voient d'un mauvais œil ce concurrent et ne rêve que de lui faire la peau. Faut-il sacrifier le loup pour l'*ego* de nos nemrods?

ActuElles.ch, un nouveau média à suivre

Pour prolonger le 8 mars toute l'année...

Ruth Dreifuss - 05 mars 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27358

Les mouvements sociaux génèrent quantité de publications, dont la plupart n'ont qu'une brève durée de vie et n'atteignent qu'un public limité. L'édition numérique a encore amplifié le phénomène.

Mais contrairement à l'écrit papier, le numérique facilite la récolte et le regroupement de l'information en fonction d'un thème, par exemple. C'est l'option choisie par la Fondation Emilie Gourd en créant ActuElles.ch, un site d'agrégation qui propose «toute l'actualité féministe en Suisse romande».

Emilie Gourd, l'une des grandes figures du féminisme suisse dans la première moitié du 20e siècle, fonda en 1912 le journal *Le Mouvement féministe*, fer de lance du mouvement pour le suffrage féminin. Devenu *Femmes suisses* puis *Femmes en Suisse*, le magazine fut l'organe de

l'Alliance des sociétés féminines suisses. Repris par une nouvelle équipe en 2001 et devenu l'émiliE, le journal finit par disparaître en 2009, avant de laisser place à un site Internet du même nom voué à de nouveaux combats d'avantgarde à audience plus confidentielle.

La Fondation Emilie Gourd, jusqu'alors soutien financier du magazine, décide alors d'investir ses moyens dans une plateforme – ActuElles.ch – qui présente l'actualité féministe et féminine publiée par les médias écrits et numériques, et la diffuse par sa newsletter hebdomadaire et via les réseaux sociaux.

Classée en sept rubriques thématiques, cette actualité provient d'un large éventail de médias: aussi bien la presse quotidienne que des magazines comme *L'Illustré* ou *Femina* ou encore *Lestime*, site d'expressions lesbiennes, ou

des blogs. A noter une présentation aérée de cette masse d'informations et d'opinions grâce à la mention des seuls titres et amorces de textes et de liens renvoyant au site d'origine; et aussi grâce à l'attribution d'une couleur particulière à chacun des sept thèmes. Disons-le, aux manettes d'actuElles.ch on retrouve les mêmes prestataires que derrière Domaine Public...

ActuElles.ch propose
également un agenda qui
répertorie les événements
féministes en Suisse romande
et au niveau fédéral, ainsi
qu'un annuaire qui facilite le
contact avec les organisations
et administrations en relation
avec la promotion des femmes.
Le site offre encore l'accès aux
archives du magazine de 1912
à 2009, une source
indispensable à l'histoire du
mouvement féministe en Suisse
romande.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Economie verte: le fruit mûrit mal

http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis402t.html

http://www.institut-economie-circulaire.fr/

http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/08/19/ressources-naturelles-l-humanite-vit-a-credit-pour-le-reste -de-l-annee_4473543_3244.html

http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2014/1751.pdf

http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=56394

http://www.bafu.admin.ch/umwelt/10822/14472/index.html?lang=fr

http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2377/LPE-economie-verte_Rapport-resultats_fr.pdf

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4916/450236/f_s_4916_450236_450246.htm

http://www.domainepublic.ch/articles/27153

Malices de la statistique

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikationen_statistik/publikationskatalog.ht ml?publicationID=5746

http://www.domainepublic.ch/articles/26163

http://www.domainepublic.ch/articles/26166

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/press.Document.185991.pdf

Le syndrome du Petit Chaperon rouge

http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20013567

http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790241/index.html

http://www.24heures.ch/suisse/eleveurs-moutons-menent-vie-dure-loup/story/13447915

http://www.20min.ch/ro/news/vaud/story/Petit--oui--a-une-motion-visant-la-regulation-du-lynx-14545724

ActuElles.ch, un nouveau média à suivre

http://www.emiliegourd.ch/

http://actuelles.ch/

http://actuelles.ch/promotion

http://actuelles.ch/agenda

http://actuelles.ch/annuaire

http://actuelles.ch/archives